



## CONCOURS



# Décorations de Noël

**La magie de Noël, ce sont les souvenirs d'enfance et la célébration du retour de la lumière avec les jours qui s'allongent dès le 21 décembre. C'est l'occasion pour chacun de mettre de la joie autour de soi et de fêter ce en quoi il croit !**

### **PARTICIPEZ À NOTRE CONCOURS DÉCORATION DE NOËL !**

Seul, en famille ou entre voisins, habillez votre façade, vos balcons, vos fenêtres, le hall d'entrée, le jardin avant de l'immeuble... Qu'ils soient lumineux, colorés, originaux, touchants, **immortalisez l'ornement de ces lieux et envoyez-nous les photos de vos décorations pour remporter le prix de la plus belle décoration de Noël.**

#### **Condition de participation**

Concours réservé aux locataires et propriétaires de Notre Maison.

#### **Comment s'inscrire ?**

**L'inscription est gratuite et automatique dès réception de votre mail.**

> Envoyez-nous pour le **15 décembre 2020** au plus tard de chouettes photos de votre décoration de Noël, votre nom et votre adresse à :

[communication@notremaison.be](mailto:communication@notremaison.be)

#### **Pourquoi s'inscrire ?**

L'objectif de ce concours est d'encourager les initiatives visant à embellir l'environnement proche des locataires, à dynamiser les quartiers ou amener des rencontres et partages entre voisins et à imprimer des moments forts et mémorables dans le vécu d'un logement de Notre Maison.

A l'issue du concours, toutes les décorations seront passées en revue par un jury. En fonction de divers critères détaillés ci-contre, certaines d'entre elles seront sélectionnées et récompensées.





## Règlement



### Article 1 - OBJECTIF

Le concours est destiné à améliorer le cadre de vie de chacun en encourageant les locataires et propriétaires à décorer et illuminer leur façade ou balcon à rue (fenêtre et jardins-avant). Attention, les décorations doivent concerner des espaces visibles de tous. Les jardins-arrières ne seront pas pris en compte !

- > Catégorie 1 : prix du jury
- > Catégorie 2 : prix facebook (les photos les plus « likées »)

### Article 2 - PUBLIC

Le concours est ouvert à toute personne, propriétaire ou locataire, occupant un des logements de la société Notre Maison, dans la province du Brabant wallon ou de la Botte du Hainaut.

### Article 3 - INSCRIPTION

L'inscription au concours est gratuite et se fait automatiquement par l'envoi de photos de votre espace décoré avant le 15 décembre 2020 à [communication@notremaison.be](mailto:communication@notremaison.be). Seuls les envois réalisés dans les délais impartis et remplissant les conditions de participation telles qu'énumérées sur cette page seront pris en compte.

### Article 4 - JURY

Le jury se compose comme suit :

- > Membre de la Direction de Notre Maison
- > Chargée de Communication de Notre Maison
- > Membre du Comité Consultatif de Locataires et Propriétaires
- > Membre de l'une de nos Régions des quartiers de Chastre et/ou Rixensart

### Article 5 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Les réalisations seront appréciées par le jury et publiées sur facebook durant le mois de décembre 2020.

Le jury tiendra compte des critères suivants :

- > Esthétique générale
- > Originalité

### Article 6 - PRIX

Les gagnants seront avertis personnellement.

400€ de prix seront offerts en bons d'achat et répartis entre les gagnants, avec un maximum de 100€ par lauréat.

### Article 7 - RESPECT DES RÈGLES

Les participants doivent respecter le Règlement d'Ordre Intérieur de la société et les Lois sur la protection de la vie privée et les droits d'auteur.

### Article 8

Les documents constitués pour le jury en vue de la remise des prix restent propriété de la société Notre Maison qui se réserve le droit de les utiliser pour assurer la promotion de ses concours ou animations de participation citoyenne. Aucune indemnisation ne sera accordée. La société se réserve le droit de prendre ensuite ses propres photos de l'espace décoré sur place.

### Article 9

Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par le jury, seul arbitre en cas de différend.